



AMÉNAGEMENT DE LA ZAC VALMAR LA RAVOIRE (73)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE
Lieu : LA RAVOIRE (73)
Superficie : 10 ha
Montant des travaux (HT) : 4 000 000 €

MISSION TERRE ECO MOE Espaces Publics

ÉQUIPE PROJET

Architecte en chef : ATELIER RITZ
Maîtrise d'œuvre des espaces publics : EPODE (mandataire) /
SAFEGE / TERRE ECO

RÉALISATION

Début de la mission : février 2019
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : en cours

DONNÉES DU SITE

La ZAC Valmar est située sur la commune de LA RAVOIRE (73). Entrant dans sa 2ème phase après avoir été initié en 2010 par la SAS, concessionnaire de la commune, le projet d'aménagement porte sur une superficie totale de 10 ha avec la création de 10 000 m² de constructions réparties entre habitat (environ 1 000 logements) et activités tertiaires (commerces, services, maison de santé).

MISSION

- Accompagnement environnemental de la conception des espaces publics
- Rédaction des préconisations environnementales
- Participation à la programmation des espaces publics selon les thématiques de développement durable (vivre ensemble et mixité intergénérationnelle, filières locales, valorisation de la biodiversité...)
- Suivi de la qualité environnementale en phase chantier

PROJET

Le projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC Valmar sur le secteur 2 s'attache à réduire son impact sur l'environnement selon une approche de gestion raisonnée. Pour répondre à cet objectif, la valorisation de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau et le recours limité aux ressources non renouvelables sont une priorité, tout en s'assurant de répondre aux besoins multiples des usagers et aux contraintes des gestionnaires du site.

ENJEUX

- Limiter l'impact environnemental du projet urbain
- Valoriser les ressources naturelles (respect de la biodiversité, du cycle de l'eau)
- Recourir à des matériaux adaptés (ICU, démarche carbone, perméabilité)
- Assurer une qualité d'intégration du projet dans le site
- Atteindre une grande qualité d'usage des bâtiments et des espaces publics